Schweizerische Gesandtschaft in Berlin.

Berlin, le 21 septembre 1917.

Achat de navires allemends.

ches Departen

An den Volksmitschafts de punkt sund fin Kumbrismalune.

Monsieur le Conseiller féderal,

Je vous ai telégraphié nier que le Gouvernement allemand ne se voyait pas en mesure d'entrer en discussion au sujet de la vente de navires allemands qu'il s'agisse de bateaux en ports allemands ou de bateaux en ports étrangers.

Monsieur le Sous-secrétaire d' Etat von dem Bussche qui me fit cette communication m'informait que de tous les Ministères et Offices de l'Empire qui ont été interrogés à ce sujet, c'est-à-dire le Ministère de la guerre, le "Reichsmarineamt", le "Reichsamt des Innern", le Ministère du commerce et la "Reichsbank" seule cette dernière s'est déclarée d'accord avec la vente, tandis que tous les autres se sont prononcés dans le sens contraire. La plupart des rapprts déclarent que l'Allemagne, une fois la guerre terminée, ne pourra se passer de la moindre partie du tonnage de sa flotte marchande et que vu les événements accidentels que la guerre peut entraîner il faudrait compter avec la possibilité que la Suisse après la guerre ne serait plus à même de rendre à l'Empire allemand tous les bateaux, car il n'aurait du reste jamais pu être question d'une vente sans conditions, mais uniquement d'une vente qui accorderait à l'Allemagne un droit de rachat.

Or il ne serait point exclu qu'une pareille clause vienne à la connaissance des puissances maritimes ennemies et dans ce cas ces bateaux selon l'article 56, chiffre 2 de la déclaration finale (Schlussprotokoll) de la conference de Londres concernant les droits des belligerantes sur mer de 1909 seraient exposés à la mainmise de la part des états ennemis.

A ma question di l'Allemagne pourrait éventuellement revenir sur cette décision, pour le cas, où la Suisse reussirait à obtenir de tous les Gouvernements allies la déclaration que rien ne s'oppose à la restitution des bateaux après la guerre (déclaration diff Dodis

cile à obtenir à mon avis) la réponse fut apasi négative.

Je n'ai pasmanqué d'exprimer mon vif regret que l'Allemagne ne croyait pas pouvoir aider la Suisse dans cette direction à atténuer les difficultés de ravitaillement dont la guerre sousmarine est une des causes.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller federal, les assurances réitérées de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse:

(sig.) Haab.

